

Page 109, ligne vingt-neuvième, au lieu de *Lauvergne*, lire *Lavergne*.

Page 183, ligne septième, au lieu de *Greysac*, lire *Greysac* . . .

Page 186, ligne vingtième, au lieu de *Denoncourt-De-lisle*, lire *Denoncourt-Belisle*.

Page 200, ligne vingt-cinquième, au lieu de *Montread*, lire *Montréal*.

Page 257, ligne quatorzième, au lieu de *Armand Gilbert*, lire *Arnaud Gibert*.

### VOLUME TROISIEME

Page 34, ligne dix-neuvième, au lieu de *Malieu*, lire *Maheu*.

Page 44, ligne neuvième, au lieu de *Pajot*, lire *Pageot*.

Page 49, ligne dix-neuvième, au lieu de *eu*, lire *en*.

Page 69, ligne dixième, au lieu de *ét*, lire *été*.

Page 71, ligne dix-neuvième, au lieu de *cotte-part*, lire *quote-part*.

Page 75, ligne douzième, au lieu de *siens*, lire *sieurs*.

Page 86, ligne troisième, au lieu de *Maleleine*, lire *Madeleine*.

Page 91, ligne huitième, au lieu de *état de réparation*, lire *état de répartition*.

Page 120, ligne seizième, au lieu de *Joseph Moreau*, lire *Joseph Moreau-Brûlé*.

Page 137, ligne vingt-troisième, au lieu de *faite*, lire *fait*.

Page 168, ligne trente-unième, après *Ordonnance qui condamne Ignace*, lire *Maillou, Joseph Maillou, au nom et comme tuteur des mi-*.

Page 187, ligne neuvième, au lieu de *rachand pelletier*, lire *marchand pelletier*.